

SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)

7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 85 35 85 - Fax : 01 49 85 35 33- mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

EN BREF

N° 19 – 21 JUILLET 2000

COMpte RENDU DE LA RENCONTRE SYNDICATS – MINISTRE DE LA RECHERCHE LE 18 JUILLET 2000

LES RÉPONSES DU MINISTRE AUX QUESTIONS POSÉES

Les organismes et leur avenir

Le ministre déclare être attaché à leur autonomie, en précisant que le ministère doit garder des possibilités d'intervention. Cette autonomie a été renforcée par le projet de décret organique du CNRS.

Les Fonds (FNS & FRT)

Les actions fortes, telles que celle concernant les technologies de l'information (*4 milliards de francs selon Jospin*), sont prises sur ces fonds.

L'évaluation des actions ministérielles

Ces actions sont très diverses... (*il n'en dit pas plus*).

VIRGO (laboratoire commun franco-italien)

Le choix de la forme "société civile" ne signifie pas une privatisation (! ! !). Il s'agit de permettre une coopération entre la France et l'Italie...

Les autres formes possibles dans un cadre public ?

(*il ne répond pas*)

Budget 2001

La recherche n'est pas dans les ministères prioritaires (justice, éducation, police, environnement). Cependant le budget civil de recherche et développement va progresser (*pas de chiffre*), alors que pour d'autres ministères (tel l'équipement) cela va baisser. Il va y avoir une hausse significative des moyens des laboratoires.

Des créations d'emplois et des mesures catégorielles ?

Emploi : il annonce 270 créations d'emplois pour tous les EPST contre 18 en 2000, moitié chercheurs, moitié ITA (*Juste avant de nous rencontrer il donnait une conférence de presse –voir Le Monde du 21 juillet– dans laquelle il annonçait la création de 180 postes de chercheurs à l'INRIA, soit les 2/3 des 270 postes !! Il n'y a donc pas moitié-moitié et il ne restera donc que 90 postes à répartir dans tous les autres EPST ! !*).

Il précise que ces postes créés le sont définitivement, il ne s'agit pas de surnombres à rendre plus tard.

Mesures catégorielles : Il avance le chiffre de 40 millions de francs pour des transformations d'emplois chercheurs, des transformations d'emplois ITA vers chercheurs, des transformations d'emplois ITA notamment pour aller vers l'extinction de la filière administrative. (*Il ne semble pas que cela soit de nature à résoudre les problèmes liés aux blocages de carrières. Comme il ne cite aucun chiffre, il est impossible d'en dire plus*).

Revalorisation du montant et du nombres des allocations de recherche ?

Le nombre des allocations va légèrement augmenter (+ 100 ?).

Précarité : un recensement des personnes ?

Nous récupérons actuellement les données venant des organismes (*en général sous évaluées*). Il semble d'accord pour des discussions avec les syndicats sur cette question.

Négociations sur les statuts des personnels

Le projet de décret est maintenant bien avancé. Il est d'accord pour une discussion avec les syndicats en septembre avant le passage du texte au CTPM en novembre.

Projet SOLEIL et son implantation en Ile de France ?

Il sera construit en France (2,5 à 2,7 GeV). Il se fera en collaboration avec d'autres pays européens. La décision sur son implantation sera prise soit avant fin juillet soit fin août.

Sur le statut public de la machine, pas de réponse.

Sur le(s) statut(s) des personnels il engagera des discussions avec toutes les parties concernées.

Les Unités propres des organismes ?

Il n'est pas question de les remettre en cause ni d'en interdire la création par les organismes.

En matière d'organisation de la recherche, il insiste sur les coopérations nécessaires tout en répétant qu'il ne veut pas privilégier les universités.

Le ministre est maître dans l'art d'esquiver ou de ne pas répondre clairement aux questions posées. Les réponses restent, vous l'avez compris, bien en deçà de celles que nous attendions. Il n'y a pas rupture significative avec la politique menée sous l'égide de son prédécesseur.